

[REDACTED]

De: Marjorie JOUEN [REDACTED]
Envoyé: mercredi 3 avril 2019 00:00
À: enquetepublique@ville-menton.fr
Objet: Enquête publique sur la 1ère modification du PLU de Menton

Monsieur le Commissaire-enquêteur,
Propriétaire d'un jardin en terrasses avec une maison sur la colline de l'Annonciade, j'ai la chance d'avoir en bordure de mon terrain 2 magnifiques pins maritimes d'environ 15 m de hauteur sur une parcelle classée en zone UC. Je suis horrifiée à l'idée qu'avec la modification proposée par la Mairie, si ces arbres se trouvaient par hasard dans les terrains de mes voisins, ils pourraient être abattus délibérément, juste parce qu'ils font de l'ombre, bouchent la vue ou attirent des oiseaux.

Je suis donc absolument opposée à la modification proposée pour les articles 13 dans les zones urbaines.

La règle doit rester l'interdiction d'abattre des arbres en bonne santé. Ils contribuent, même s'ils ne sont pas remarquables, à la biodiversité, à la lutte contre la pollution, à la diminution de la température et à la qualité du paysage. Nous en aurons de plus en plus besoin.

Sincères salutations,

Marjorie JOUEN